

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
Arrondissement de Saint-Brieuc
Commune de Jugon-les-Lacs

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2026

Date de convocation : 20 février 2026
Nombre de conseillers : En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 21

Certifié exécutoire compte tenu de la publication en ligne du 10 mars 2026

L'an, deux mille vingt-six, le 05 mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de JUGON-LES-LACS s'est réuni à la Mairie de Jugon-les-Lacs sous la présidence de M. Éric MOISAN, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Patrick MÉNARD, Christelle MEUNIER, Gwenaëlle AOUTIN, Adeline BRIVE, Robert LEBLANC, Jacky GILLET, Mauricette DIRR, Chantal TARDY, Natacha CARRO, Servane GESRET, Alexis POIDEVIN, Denis KEURMEUR, Jean-Charles ORVEILLON, Mickaël CARDIN, Jean-Pierre HERVE, Stéphanie FLEGEAU, Gwendoline FELIN, Thierry LEBOUCHER, Eric MOISAN, Malika TOUBLANC, Julie POUPART

Etaient absents excusés :

Madame Marie-Sergine BEZARD, Monsieur Pierre AUVRET

Etaient absents représentés :

Néant

Procurations :

Néant

Secrétaire de séance : Madame Mauricette DIRR

CM 05.03.2026	Travaux sur les stades de foot – devis des sociétés Arvert et Launay	Délibération n° 2026-036
---------------	--	-------------------------------------

Rapporteur : Éric MOISAN

Monsieur l'adjoint au maire en charge des travaux propose au conseil municipal de réaliser des travaux de défeutrage, sablage, regarnissage et décompactage sur l'ensemble des terrains de football.

Ces travaux sont réalisés annuellement.

- L'entreprise ARVERT a répondu au prix de : 4 165.00 € HT soit 4 998.00 € TTC

Un devis complémentaire de transport et fourniture de sable TS05 est nécessaire.

- L'entreprise Launay S.T.T.P a répondu au prix de 558.00 € HT soit 669.60 € TTC

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité
Décide**

- De valider le devis de l'entreprise ARVERT pour un montant de 4 165.00 € HT soit 4 998.00 € TTC
- De valider le devis de l'entreprise LAUNAY S.T.T.P pour un montant de 558.00 € HT soit 669.60 € TTC
- D'autoriser le Maire à signer l'ensemble de ces devis

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Maire

Eric MOISAN

